

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 14 JANVIER 2011 à 20 heures**

Date de Convocation	: 4 janvier 2011	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d’Affichage	: 4 janvier 2011	Nombre de présents :	10
		Nombre de votants :	15

L’an deux mil onze, le vendredi 14 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne GERNON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES.

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) :

Guy PERNAUT	par	François BOBO
Anne PERDU	par	Jean FLAMANT
Didier LEMEE	par	Françoise ARMANI
Christophe GOSSEAU	par	Maurice BOITELLE
Carine KOWALSKI	par	Emmanuel FONTAINE

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Françoise ARMANI, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION de l'ORDRE du JOUR.

En point 2 il est proposé d’ajouter :

"ONF – VENTE SUR PIED " et de repousser les autres points d’un rang.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 novembre 2010.
- 2) Point sur les travaux
- 3) Etude paysagée
- 4) Questions diverses.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2010.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) ONF – VENTE SUR PIED.

Nous avons adopté le système de vente en régie. Exceptionnellement nous sortons de ce système pour autoriser l’ONF à réaliser, pour notre compte, la vente sur pied d’une parcelle située au dessous de la ferme du Crottoir.

Les bûcherons ont refusé d’effectuer cette coupe l’année dernière.

Elle sera donc réalisée en 2011 avec une date limite d’abattage en octobre 2011.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) POINT sur les TRAVAUX.

Rue du Marais :

Pose de bordures et caniveaux et reprise de chaussée sur 0,50 m des 2 côtés des trottoirs.
Réalisation du trottoir côté Foyer Rural en enduit bicouche sur 185 ml et côté école en enrobé.
L'exécution sera réalisée après l'enfouissement des lignes électriques basse tension.
Une subvention du FDS à hauteur de 45 % sur la base de 32000 € soit 14400 €.

Rue de l'église :

Pose de bordures et caniveaux du côté impair et reprise de chaussée sur 0,50m avec réalisation du trottoir en enduit bicouche sur 240 ml.

Rétrécissement de la chaussée de 0,50m au niveau du talus pour éviter le soutènement.

Rue des Dames :

Pose de bordures et caniveaux du côté pair et reprise de chaussée sur 0,50m avec réalisation du trottoir en enduit bicouche sur 340 ml.

Rue du Moutier :

Pose de bordures et caniveaux du côté de l'ancienne poste et reprise de chaussée sur 0,50m avec réalisation de trottoir en enduit bicouche sur 310 ml.

Rue de Bernagousse :

Pose de bordures du côté impair sur 105 ml avec réalisation du trottoir en enduit bicouche sur 310 ml.
L'autre côté sera engazonné.

Au titre des catastrophes naturelles une indemnisation de 65 % sur la base de 58 000€ soit 37 700 € devrait nous est attribuée pour les 4 dernières rues.

Le coût total des travaux pour la commune est estimé entre 200 000€ et 230 000€.

Ces derniers devront donc être réalisés en une seule fois, du fait des subventions attribuées.

Il est obligatoire de lancer un appel d'offre au dessus de 90 000 € et de passer par un maître d'œuvre.

9 maîtres d'œuvre ont été consultés.

Une discussion s'ensuit au cours de laquelle M. MARTIN, soutenu par Mme BAILLEUX et M. FONTAINE, propose de scinder les travaux en plusieurs phases pour éviter l'appel d'offre et les services d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire répond que, sur les conseils de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il est préférable de laisser la conduite des travaux à un professionnel tant sur le plan technique que réglementaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre les travaux par appel d'offre avec maître d'œuvre des rues concernées.

POUR : MM. BOBO + pouvoir de M. PERNAUT, M. FLAMANT + pouvoir de Mme PERDU, M. BOITELLE + pouvoir de M. GOSSEAU, M. GOMES, Mme GERON, Mme ARMANI + pouvoir de M. LEMEE.

CONTRE : Mme BAILLEUX, MM. CORDELETTE, MARTIN, FONTAINE + pouvoir de Mme KOWALSKI.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) ÉTUDE PAYSAGÉE.

Afin d'obtenir des subventions, pour réaliser des travaux aux titre du mobilier urbain et autres, dans notre village, il nous est fait obligation de passer par une étude paysagée, qui est elle-même subventionnée.

3 devis nous sont proposés.

Après discussion autour des 3 propositions faites, celle de TERRES ET PAYSAGES semble convenir à tous.

La délibération est donc soumise au vote.

POUR : MM. BOBO + pouvoir de M. PERNAUT, FLAMANT + pouvoir de Mme PERDU, BOITELLE + pouvoir de M. GOSSEAU , GOMES, Mme GERONON, Mme ARMANI + pouvoir de M. LEMEE.

ABSTENTIONS : Mme BAILLEUX, MM. CORDELETTE, MARTIN, FONTAINE + pouvoir de Mme KOWALSKI.

Mme BAILLEUX explique son vote dans la mesure où elle s'est déjà prononcée contre l'étude paysagée.

5) QUESTIONS DIVERSES.

- Certains Barisiens se sont plaints du manque de déneigement du village.

Il est fait la remarque suivante : notre ville a été plus rapidement et mieux déneigée que d'autres villes plus importantes des environs.

Les Agriculteurs et Artisans, qui ont œuvrés pour cela, ont pris des risques personnels.

En cas de casse de leur matériel, ou autre, leur assureur ne les aurait pas pris en charge.

A ce titre, il est proposé qu'une convention soit signée pour leur permettre, lors d'autres situations semblables, de réaliser ce travail en toute quiétude.

D'autre part, il est envisagé de voir avec eux pour l'achat d'une lame qui s'adapterait sur leurs engins, afin de dégager la neige dans les rues de Barisis.

- Dégâts à l'école maternelle lors de l'épisode neigeux : Il s'agit d'une tuile cassée sur la partie ancienne du toit.

- Travaux d'enfouissement des lignes électriques moyennes tension d'ERDF.

Deux fouilles de sondage, sur la place de la mairie et une dans le virage de la rue d'Enneval en arrivant de la rue des Dames, ne sont pas rebouchées, ni protégées par des ponts de chaussée, ni même balisées.

A quel stade en est le chantier ? Cela est inadmissible et il y a un fort risque d'accident voire de casse de matériel.

Une intervention sera effectuée auprès d'ERDF.

- Rumeurs sur une éventuelle fermeture de classe :

M. MARTIN demande ce qu'il en est réellement.

Monsieur le Maire précise que rien n'est encore décidé, mais il est exact que l'effectif sera en forte baisse.

Un éventuel regroupement pédagogique avec AMIGNY-ROUY est à l'étude.

Une première décision doit être prise fin mars pour être confirmée fin avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,
Pouvoir à François BOBO

Anne PERDU,
Pouvoir à Jean FLAMANT

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,
Pouvoir à Françoise ARMANI

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à Maurice BOITLLE

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,
Pouvoir à Emmanuel FONTAINE